



Conseil communal du 30/09/2026

Réponse à l'interpellation n°27 :

« La réouverture du parking Scailquin et la mise à disposition de places supplémentaires dans le parking Fiat de la rue du Moulin ; Interpellation introduite par M. BOIKETE PHILIPPE, Conseiller communal » *(ordre du jour)*

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je vous remercie pour cette interpellation et voici les éléments que je peux vous communiquer ce soir. Concernant le règlement d'ordre intérieur du parking Scailquin, il faut rappeler que le règlement-redevance a été adopté le 24 juin 2026 et que le règlement d'ordre intérieur actuellement en vigueur date de 2019.

La mise à jour du règlement doit notamment intégrer la question des caméras installées dans le parking.

Personne dans cette assemblée n'ignore les risques liés à l'installation de caméras sans les autorisations et les contrôles nécessaires. Je ne dois d'ailleurs pas rappeler ici le précédent épisode du lycée.

C'est pour cette raison que les services doivent disposer de toutes les informations nécessaires avant de pouvoir finaliser le dossier et permettre à la DPO de rendre son avis.

Les échanges portent actuellement sur les différentes caméras présentes sur le site : les caméras ANPR à l'entrée et à la sortie du parking, mais également les caméras de surveillance installées à l'intérieur.

À ce stade, certaines informations doivent encore être clarifiées, notamment concernant le fonctionnement de ces dispositifs et la gestion des données.

Les services sont donc en train de rassembler les éléments nécessaires afin que la DPO puisse rendre un avis complet.

L'objectif est de finaliser ces vérifications avant de présenter le règlement d'ordre intérieur au Conseil communal. Une fois ces éléments clarifiés et l'avis de la DPO obtenu, le règlement pourra être finalisé et soumis au Conseil.

S'agissant des places de parking supplémentaires, à l'époque où vous étiez Échevin, vous aviez informé les services et le Collège que la Clinique Saint-Jean était disposée à confier aux services la gestion de l'ensemble du parking.

Les services avaient alors pris contact avec la Clinique, mais n'avaient pas reçu de réponse à leurs sollicitations.

Vous nous aviez déjà interpellés à ce sujet et, le 25 septembre dernier, les services ont justement repris contact avec leur interlocuteur afin de réitérer l'intérêt de la Commune pour la gestion de ce parking. Celui-ci n'était toutefois pas au courant de cette démarche et a transmis la demande à la responsable juridique de la Clinique.

Les services sont actuellement dans l'attente de son retour. Si aucune réponse n'est reçue, une nouvelle relance sera effectuée d'ici la fin de cette semaine.

Concernant maintenant l'ouverture du parking, l'estimation actuelle, au regard de l'évolution des travaux supervisés par les Travaux publics, est fixée au début du mois de janvier 2027.

Cette échéance dépend encore de plusieurs interventions qui doivent être finalisées.

Il reste notamment à remplacer le mur-rideau du système de compartimentage coupe-feu, avec un marché à lancer, à remplacer deux dévidoirs ainsi qu'une armoire dans le cadre d'un avenant à Somati, et à reconnecter les portes piétonnes au système de badge, ce qui nécessite également un avenant avec Parking System.

Il faudra ensuite procéder au test avec les pompiers, notamment pour vérifier la connexion entre les speed gates et le système de détection.

Sur le plan informatique, il reste à assurer la connexion entre les ordinateurs du parking et le réseau communal afin de permettre le suivi du fonctionnement des entrées et des sorties depuis les bureaux.

Enfin, pour le stationnement, les boîtiers de paiement et de distribution des tickets doivent encore être relancés. Ces différentes interventions sont donc les dernières étapes à franchir avant la mise en service du parking.

Nous suivons l'avancement de ces travaux avec les services concernés, avec pour objectif une ouverture au début du mois de janvier 2027, sous réserve bien entendu de la bonne réalisation de l'ensemble de ces opérations et des contrôles nécessaires.

Voilà où en est le dossier à ce jour.

Je vous remercie pour votre attention.